

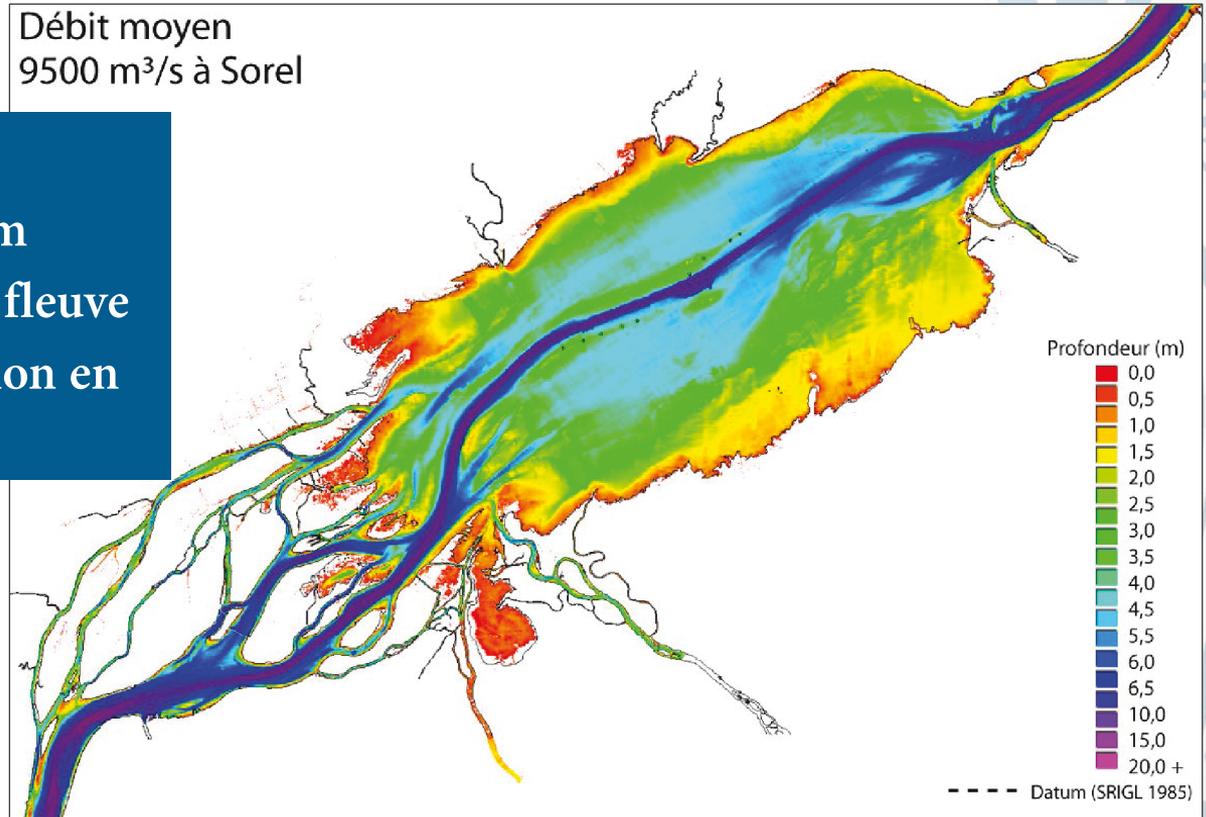
Daniel Racicot, TCR du lac Saint-Pierre

DESCRIPTION DU LITTORAL LSP : PORTRAIT DES MILIEUX HUMIDES ET DE L'OCCUPATION DU SOL

UN LAC FLUVIAL AU PROFIL VARIABLE

Débit moyen
9500 m³/s à Sorel

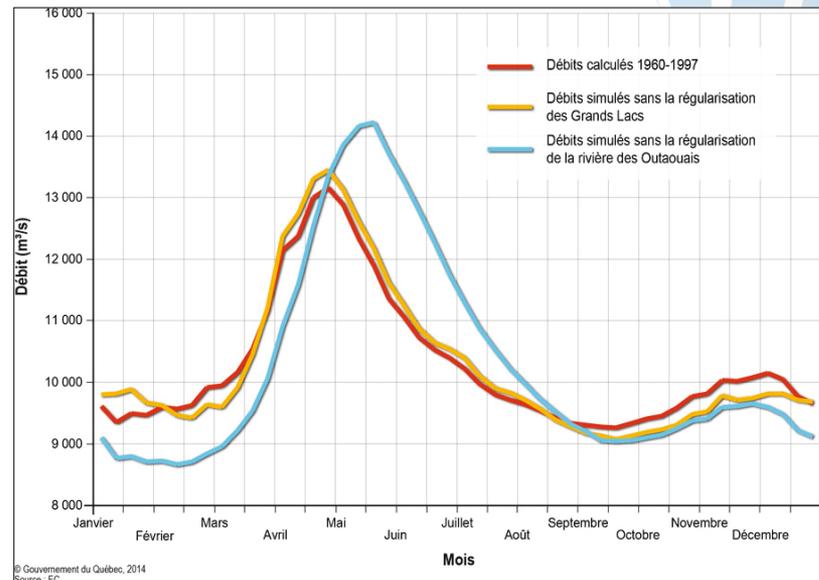
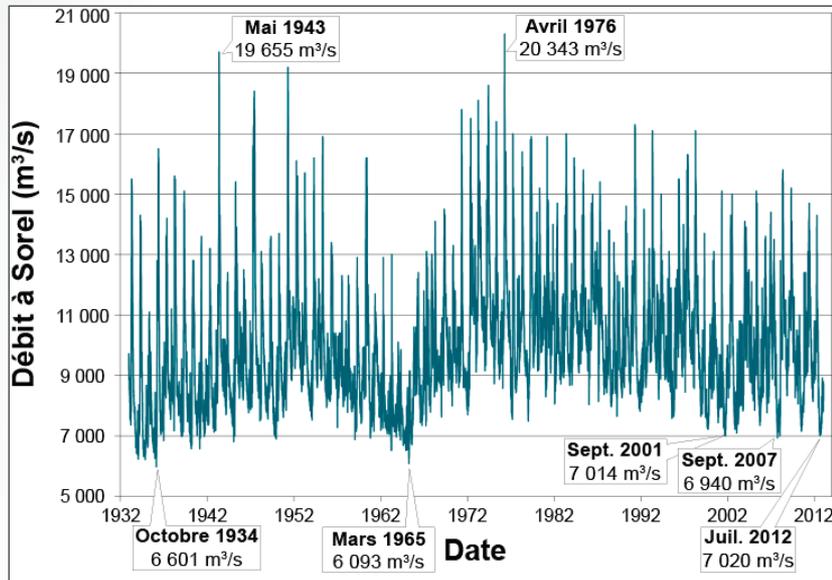
- Superficie du lac : 470 km²
- Profondeur moyenne : 2,7 m
- Plus important archipel du fleuve
- Plus vaste plaine d'inondation en eaux douces au Québec



Adapté de Talbot (2006)

FLUCTUATIONS SAISONNIÈRES ET INTERANNUELLES

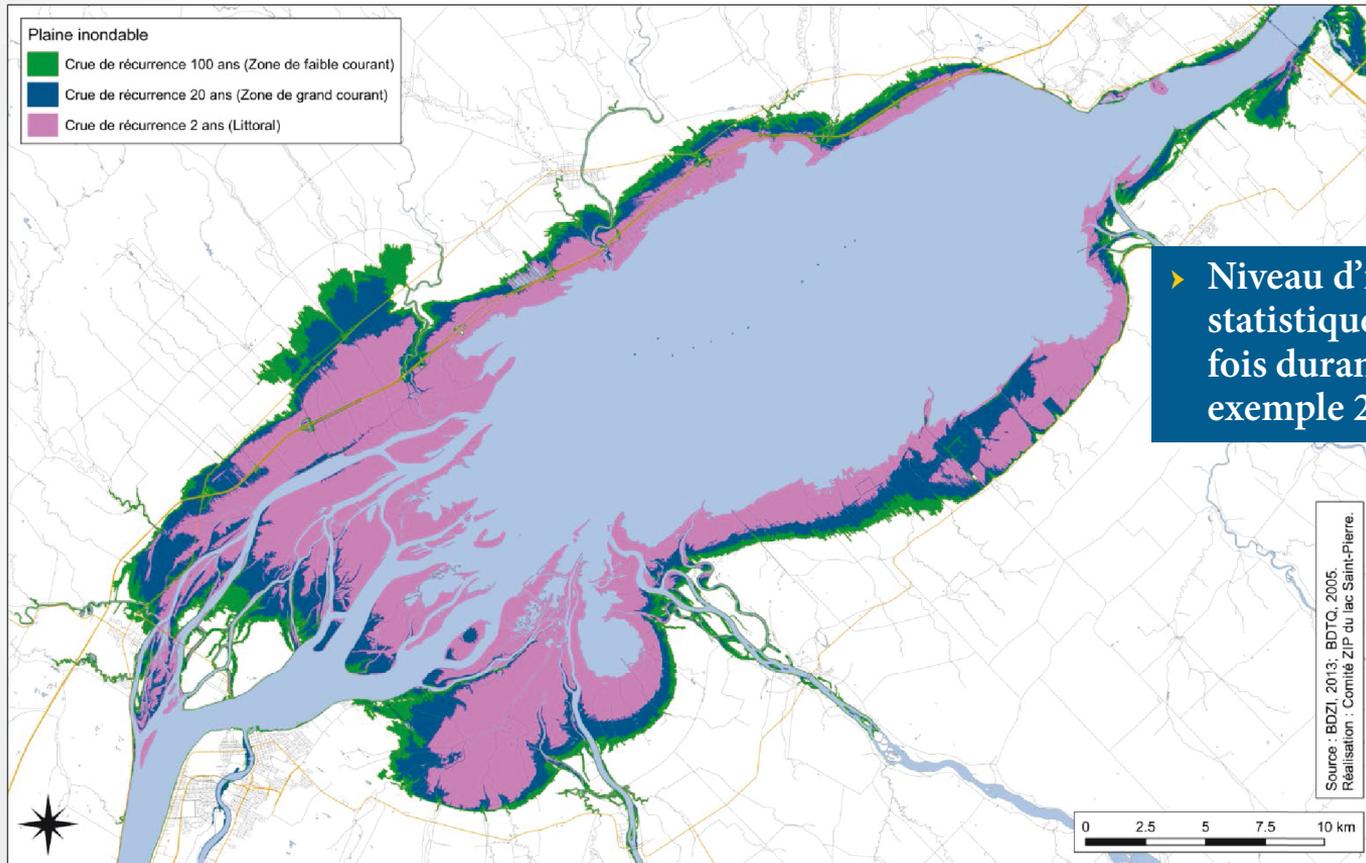
Bouchard et Cantin (2015)



© Gouvernement du Québec

- Variations de débit en fonction des conditions climatiques
- Niveau d'eau qui varie d'environ 3 m entre la crue et l'étiage
- Superficie du lac qui augmente de plus de 20 % au printemps (5 à 9 semaines)

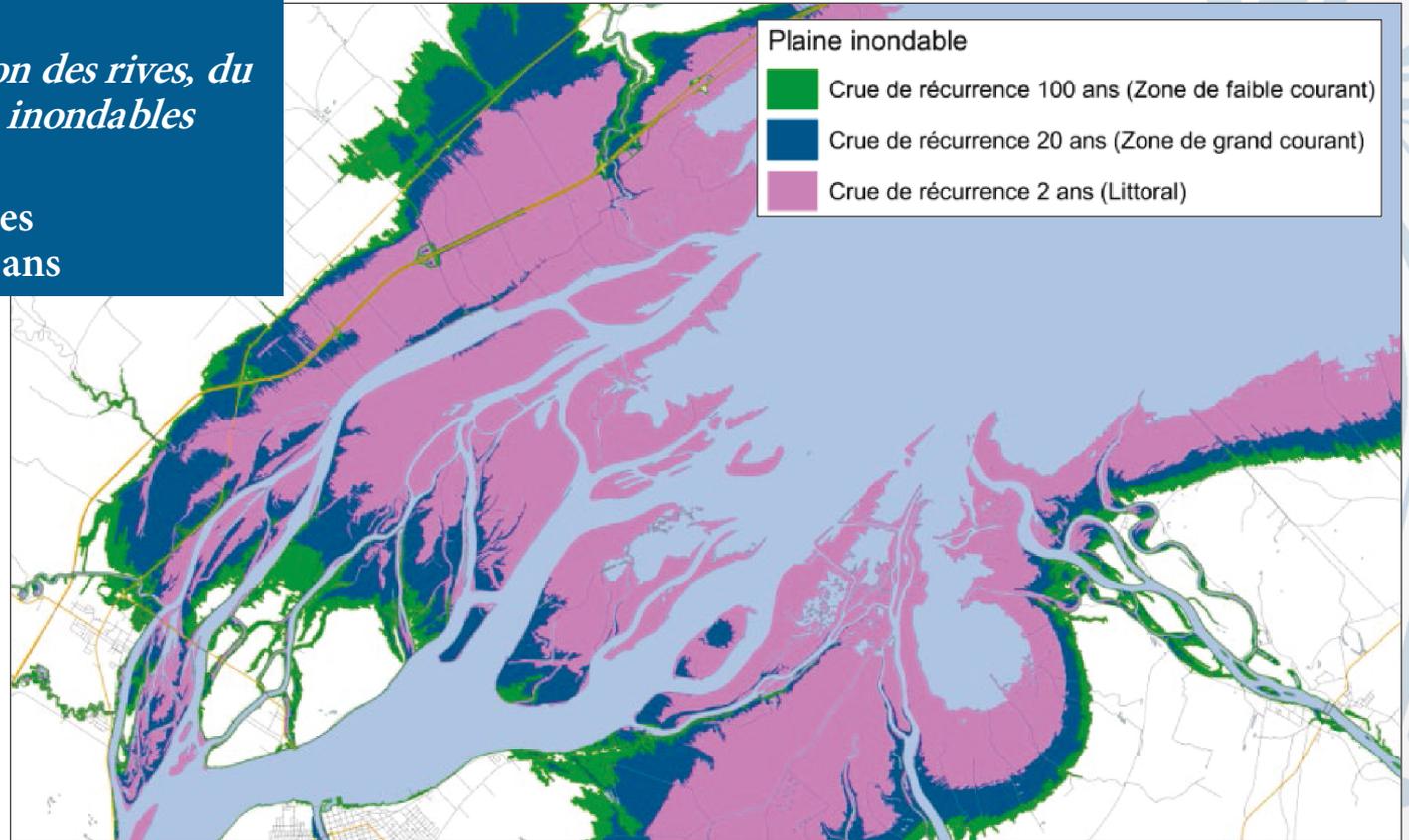
CRUES DE RÉCURRENCE DE 2-20-100 ANS



► Niveau d'inondation qui, selon les statistiques, devrait être atteint une fois durant une période x (par exemple 20 ans)

PLAINE INONDABLE

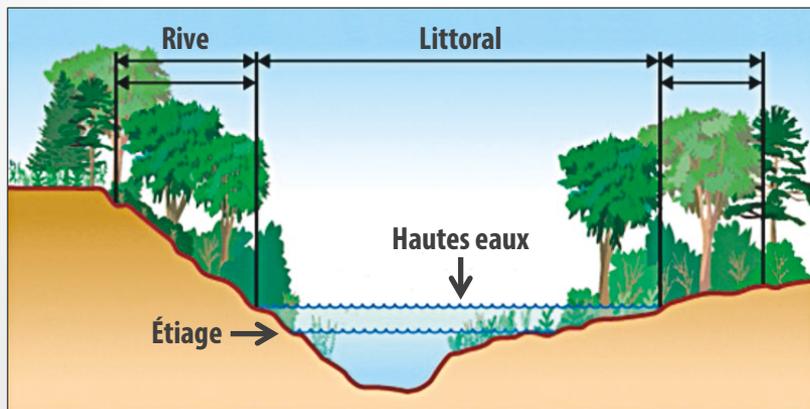
- Espace occupé par un cours d'eau quand il déborde de son lit en période de crue
- *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)*
- Délimitée par les cotes d'inondation de 100 ans



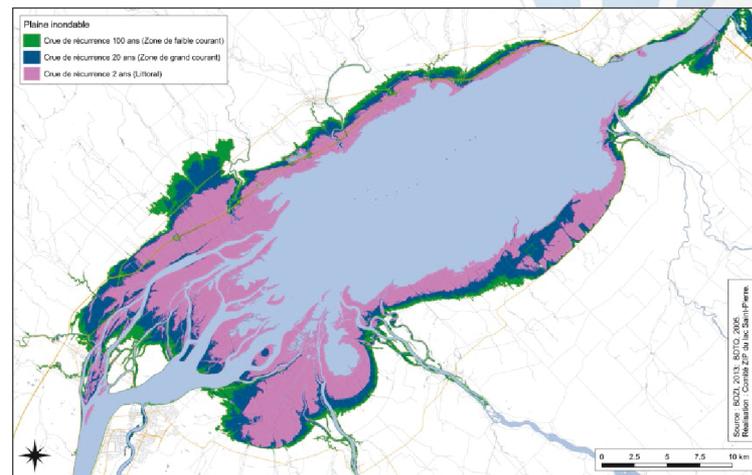
PPRLPI : LITTORAL ET LIGNE DES HAUTES EAUX

Littoral

- Zone inondée en permanence ou pendant une longue période chaque année
- Partie intégrante du lit du fleuve
- Comporte des plantes aquatiques
- Délimité par la zone de récurrence de 2 ans



Adapté de MDDELCC (2015)

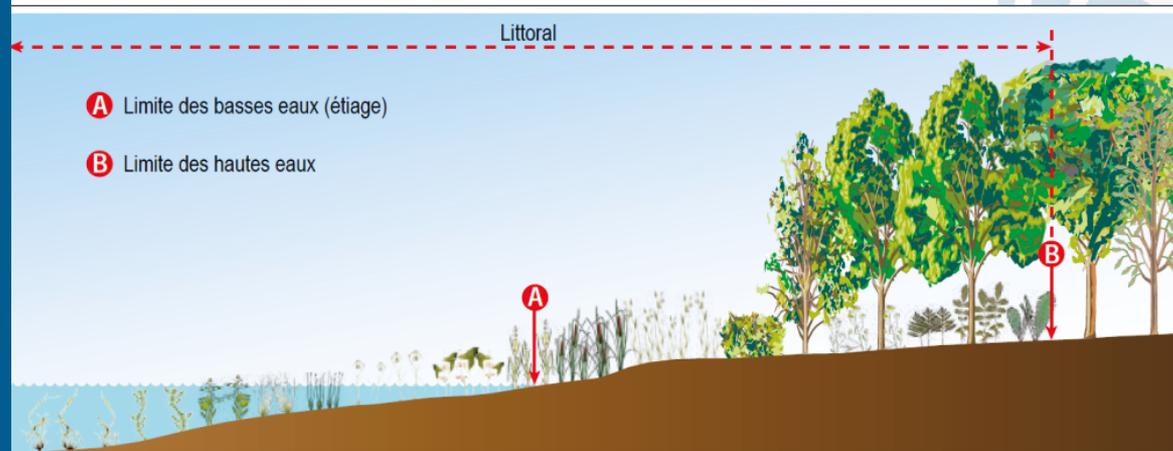


Ligne des hautes eaux (LHE)

- Démarcation entre le milieu hydrique (littoral) et le milieu terrestre (rive)
- Critères utilisés : types de plantes ou limites du 0-2 ans

DIVERSITÉ DES MILIEUX HUMIDES DU LITTORAL

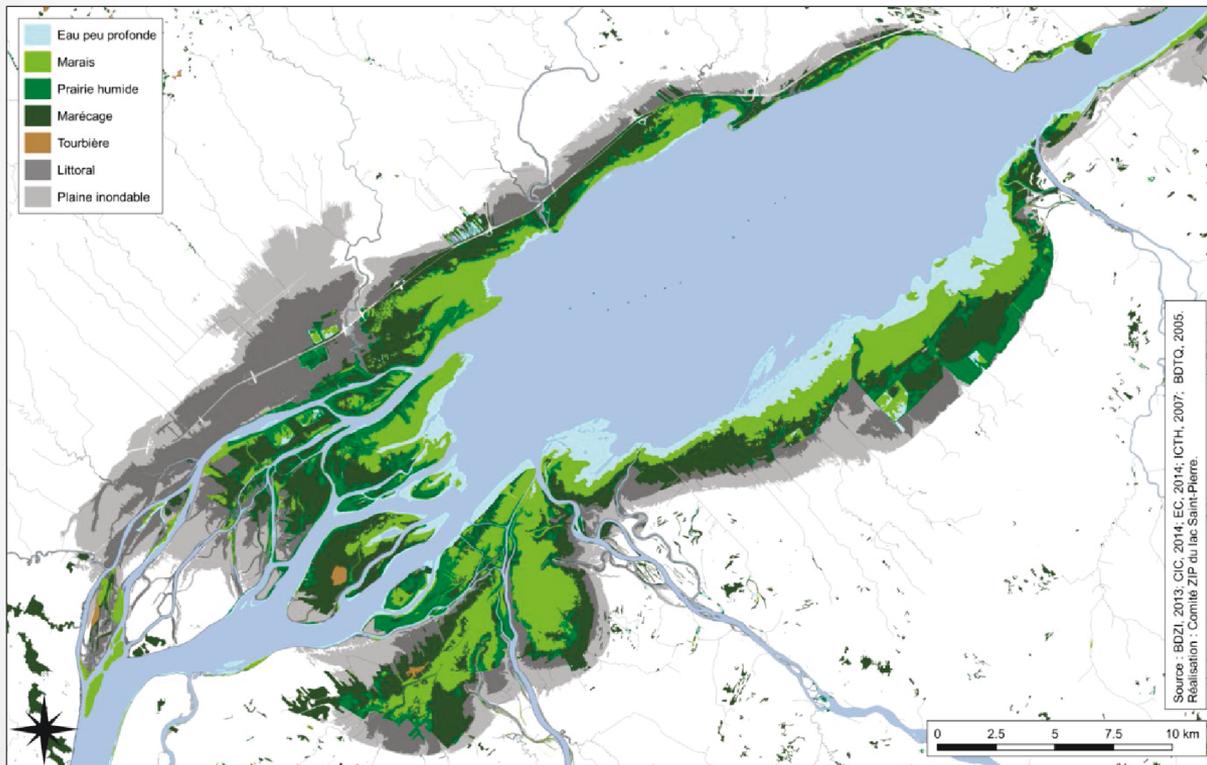
- Lieux saturés d'eau pendant une période suffisamment longue pour influencer les composantes du sol et de la végétation
- Zones de transition entre les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes terrestres



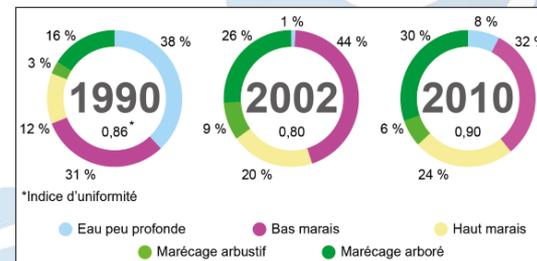
Classe	Herbier aquatique			Marais						Prairie humide	Marécage						Forêt	
Groupement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17-18	
	1 Vallisnérie d'Amérique	2 Myriophylle en épi	3 Flûteau à feuilles de Graminée	4 Scirpe aigu	5 Scirpe d'Amérique	6 Scirpe fluviatile	7 Sagittaire à larges feuilles	8 Rubanier à gros fruits	9 Quenouille à feuilles étroites	10 Alpiste roseau	11 Saulaie arbustive	12 Saulaie arborescente	13 Érablière argentée à rorippe amphibie	14 Érablière argentée à onoclée sensible	15 Érablière argentée à laportéa du Canada	16 Érablière argentée à eucchie fougère-à-l'autruche	17 Ormaie américaine	18 Peupleraie deltoïde

MDDEFP (2013)

MILIEUX HUMIDES DU LSP ET DU FLEUVE SL

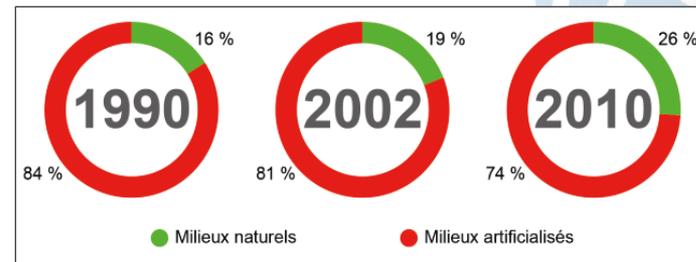
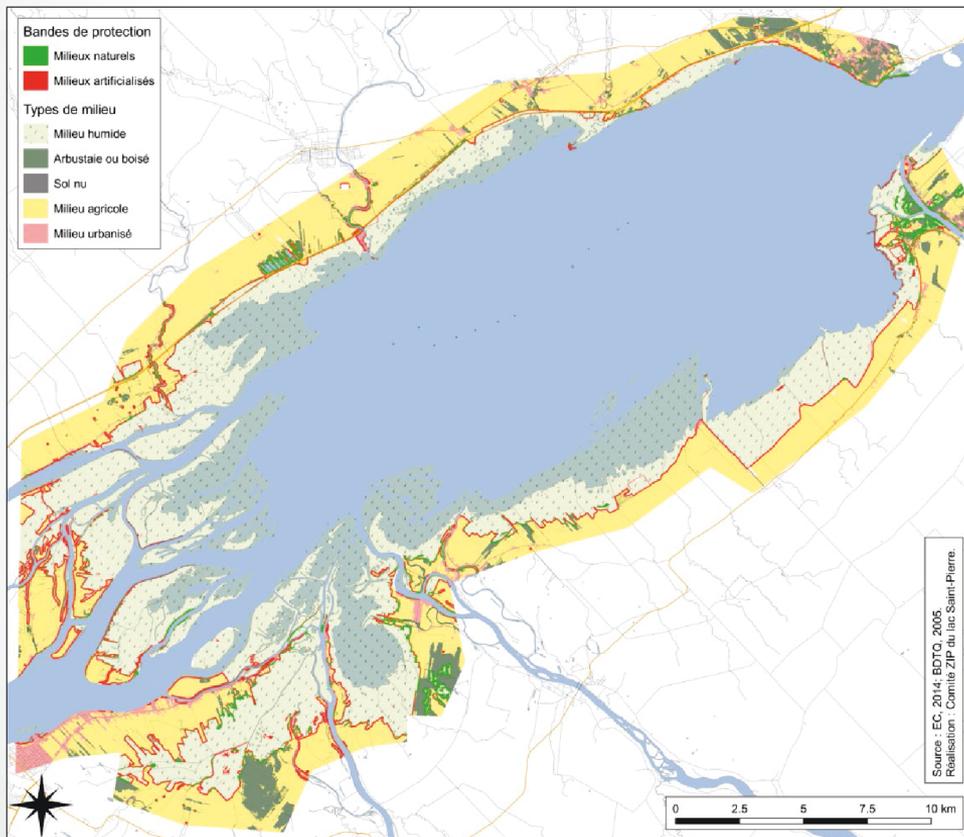


- Pertes estimées de MH dans les Basses Terres : entre 40 et 80 %
- Plaine inondable LSP comporte environ 30 000 ha de MH
- Plus du tiers des MH de tout le fleuve Saint-Laurent



Jean et Létourneau (2014)

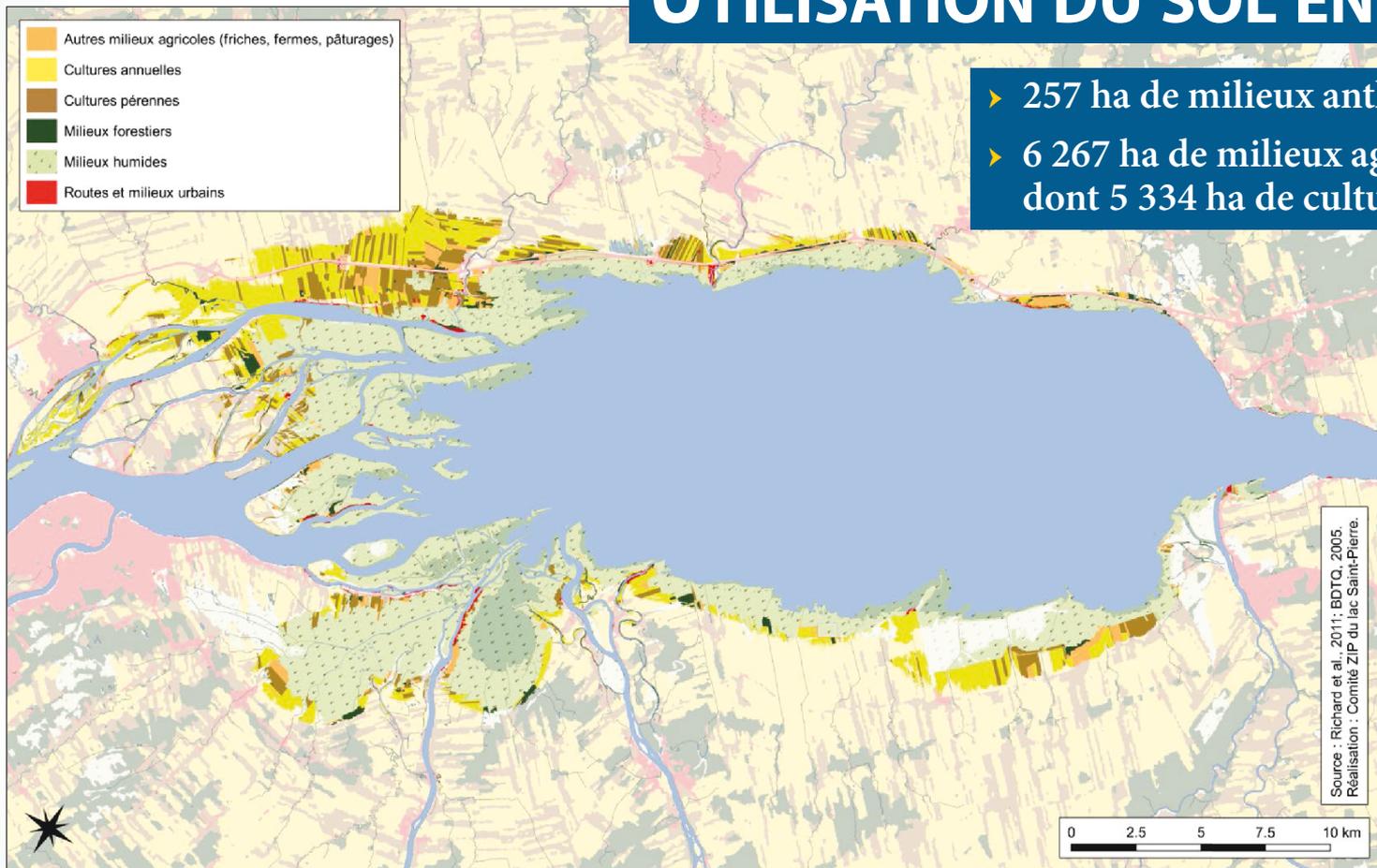
PRESSIONS SUR LES MH DU LSP : 1990-2010



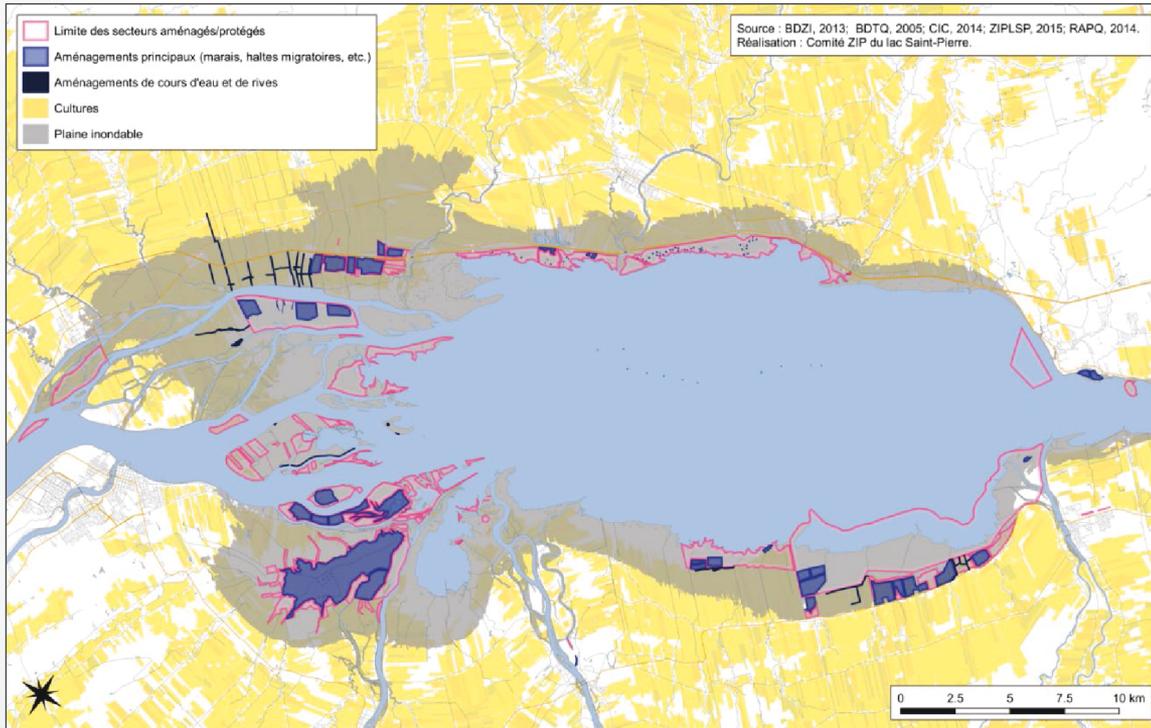
Jean et Létourneau (2014)

- Entre 1990 et 2010, si l'on exclut les variations des niveaux d'eau, 101 ha de milieux humides ont été créés aux abords du LSP (principalement en raison des aménagements), contre 826 ha perdus en raison de l'agriculture.

UTILISATION DU SOL EN 1997



AMÉNAGEMENTS DANS LA PLAINE INONDABLE



- Intégrer les usages du territoire (agriculture, chasse, observation) aux efforts de conservation
- Haltes migratoires, aires de nidification, marais aménagés, fossés piscicoles, etc.
- 2 444 ha de tous types, sans compter les aménagements de cours d'eau

AIRES PROTÉGÉES AU LAC SAINT-PIERRE

- Création de 44 aires protégées de divers types
- Habitats et refuges fauniques, réserves naturelles privées, réserves écologiques, réserves aquatiques, écosystèmes forestiers exceptionnels
- Superficie totale de 250 km²

Type d'aire protégée	Nombre	Catégorie UICN
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	3	Ia
Habitat faunique	35	VI
Refuge d'oiseaux migrateurs	1	Ia
Refuge faunique	2	IV
Réserve écologique	2	Ia
Réserve naturelle reconnue	1	variable

Les catégories UICN traduisent le type de gestion. La catégorie Ia est la plus restrictive



CADRE LÉGAL ET TRAVAUX DANS LE LITTORAL

- Les milieux adjacents au lac (situés sous la LHE) font partie du littoral de ce milieu hydrique et sont régis à la fois par l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et par les dispositions particulières de la PPRLPI.
- Dans le littoral, toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, sont en principes interdits.

Quelques exceptions :

- les quais, abris ou débarcadères sur pilotis ou flottants;
- l'aménagement de passages à gué et de ponts;
- certaines installations de prélèvement d'eau de surface;
- les travaux de nettoyage et d'entretien dans les cours d'eau, sans déblaiement;
- les ouvrages et les travaux à des fins municipales, industrielles, commerciales, publiques ou pour des fins d'accès public, y compris leur réparation et leur démolition, qui ont reçu une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- l'entretien ou la démolition d'ouvrages existants utilisés à d'autres fins (par ex. privées).